

## PROCES-VERBAL

### Séance du 31 Janvier 2022

L'an deux mille vingt et deux, le trente et un janvier à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de NÉRÉ s'est assemblé dans la salle du conseil sous la présidence de Madame Sylvie SABOUREAU, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le vingt-cinq janvier deux mille vingt et deux.

**Présents :** Sylvie SABOUREAU, Gilles BENOIST, Laurence COIRIER-AIMÉ, Cédric DAIGRE, Jocelyne RICHAUDAUD, Jacques FORESTIER, Christian FOUCAUD, Brigitte MORIN, Jérôme RISSAND, Marie-Noëlle SEGUINEAU, Julien BOUCHEREAU, Loïc MORIN, Gino SARRAZIN

**Représentés :** Corinne MIRBEAU représentée par Sylvie SABOUREAU

**Absents excusés :**

**Secrétaire :** Laurence COIRIER-AIMÉ a été élue secrétaire.

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Laurence COIRIER-AIMÉ a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.



Mesdames, Messieurs  
Les Conseillers Municipaux

## CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion ordinaire du Conseil Municipal qui se tiendra à la Salle des fêtes

**Le Lundi 31 Janvier 2022 à 19h30**

**ORDRE DU JOUR :**

1. Autorisation de signature contrat location-gérance Bar-Tabac des 3 Places
2. Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agrérer l'expression de mes sentiments distingués.

À Néré, le 25.01.2022  
Le Maire, Sylvie SABOUREAU

---

**POUVOIR :**

Je soussigné(e).....  
agissant en qualité de.....  
empêché(e) d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra le .....  
donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document à  
M. ou Mme.....

**1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021 :**

**Délibération D2022-01-01**

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 15 Décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

**2- LOCATION GERANCE BAR TABAC LES 3 PLACES :**

**Délibération D2022-01-02**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'après l'étude de plusieurs dossiers de candidatures pour la gérance du bar tabac Les 3 Places, celle de Mme QUÉRON a été retenue.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, de signer un bail en location gérance de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, comprenant un loyer mensuel de 800€ HT, avec possibilité de rachat de l'immeuble au prix de 150 000€ en cours de bail.

Madame le Maire fait lecture du bail au conseil municipal et informe le conseil municipal que le bail a été fait par l'étude notariale de Chef Boutonne. Les honoraires s'élèvent à 1085€ TTC.

La signature du bail est prévue le jeudi 3 Février.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte le présent bail de location gérance de 3 ans avec un loyer mensuel de 800€ avec Mme QUERON.
- Autorise Madame le Maire à signer le bail et les documents se rapportant à cette affaire
- Autorise la signature de ce bail à l'office notarial de Chef Boutonne et accepte le paiement des honoraires s'élevant à 1085€ TTC
- Dit que les crédits seront prévus au budget 2022.

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

**3- QUESTIONS DIVERSES :**

Madame le Maire informe que 3 DIA sont arrivées en mairie depuis le dernier conseil municipal.

Madame le Maire informe que la prochaine réunion de la commission voirie aura lieu le mercredi 9 février à 19h et la prochaine réunion du conseil municipal le lundi 14 février à 19h30.

Madame le Maire informe Mr FOUCAUD que pour installer une zone réglementée 30 il convient de faire des aménagements de voirie dans un même temps. Un comptage de vitesse va être fait afin de vérifier la vitesse des véhicules.

Mr RISSAND informe que les travaux de voirie de Fontbrossard fait l'année dernière par le SDV17 ne tiennent pas.

Mr FORESTIER informe qu'une souche sur la voirie à La Barde gêne la circulation des tracteurs.

Mme SEGUINEAU informe que la Rue Serpentine et la Rue de l'Abattoir ne sont pas praticables par deux véhicules simultanément et qu'il conviendrait de les mettre en sens unique.

COMMUNE DE NÉRÉ

La séance est levée à 20h15

**LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE :**

N° ordre	N° Délibération	Objet Délibération
1	D2022-01-01	Approbation du procès-verbal de la séance du 15 Décembre 2021
2	D2022-01-02	Location gérance Bar Tabac Les 3 Places

**SUIVENT LES SIGNATURES**